

Réponse du Conseil d'Etat

En date du 21 août 2019, le Conseil d'Etat a répondu à ce courrier, en précisant qu'il était soucieux de densifier de manière qualitative et de préserver le patrimoine historique de la villa de maître dite Brolliet. Il a décidé de suspendre le projet de déclassement et de revoir l'ensemble du projet urbain ainsi que son programme. Il confirme que notre association sera l'un des partenaires légitimes des autorités dans l'élaboration d'un PLQ, ce qui laisse supposer que l'acte de densifier le domaine des Ormeaux est toujours d'actualité. Mais, le Conseil d'Etat est convaincu de la nécessité de trouver une solution d'aménagement permettant d'aboutir à une densification judicieuse tout en préservant les qualités essentielles du site des Ormeaux, notamment au niveau de son patrimoine bâti et des espaces naturels et paysagers qui l'entourent.

Par cette réponse, nous gardons l'espoir que le Conseil d'Etat a pris conscience de la valeur de ces espaces naturels à préserver, seuls espaces vierges côté aval de l'Aire, permettant les couloirs biologiques et la sauvegarde de la biodiversité de ces lieux.

Michel Marti Président de l'ANPVA Jacques Roulet et Denis Belleville membres du comité.